

DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

Commune
de
BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-sept Juin, à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BUF, Maire de BLAIN.

DATE DE CONVOCATION : 20 Juin 2019.

NOMBRE DE CONSEILLERS : EN EXERCICE : 29 – PRESENTS : 20 – REPRESENTES : 8.

PRESENTS : M. BUF Jean-Michel, Mme GUIHOT Nathalie, M. POINTEAU Jean-Luc, Mme DUBOURG Yolande, M. CAILLON Philippe, Mme LE BORGNE Véronique, MM. FLIPPOT Jacky, RICARD Jean-François et CODET Stéphane, Mmes AUBRY Sylvie et CAMELIN Christine, M. COLIN Arnaud, Mmes COOREVITS Catherine et ORDRONNEAU Séverine, M. PAITIER Christophe, Mme PELÉ LEGOUX Laurence, MM. PONTAC Serge, RANNOU Yannick et RICARDEAU James et Mme SCHLADT Rita.

EXCUSES : Mme GUIHO Marie-France (*pouvoir à M. Jean-Michel BUF*), M. BROUTIN Ludovic (*pouvoir à Mme Catherine COOREVITS*), Mme DENIEL Brigitte (*pouvoir à Mme Nathalie GUIHOT*), Mme GILLET Maryline (*pouvoir à M. Christophe PAITIER*), Mme GUINEL Marie-Jeanne (*pouvoir à M. Jean-François RICARD*), Mme LE BOUEDEC Christiane (*pouvoir à Mme Laurence PELÉ LEGOUX*), M. MORMANN Cédric (*sans pouvoir*), M. PELÉ Martin (*pouvoir à M. Philippe CAILLON*) et M. PLANTARD Thierry (*pouvoir à Mme Rita SCHLADT*).

SECRETAIRES DE SEANCE : Mme Sylvie AUBRY et M. Stéphane CODET.

<u>OBJET</u> :	<i>Recrutement pour accroissement temporaire d'activité – classe bilingue.</i>
-----------------------	---------------------------------------------------------------------------------------

N° 2019 / 06 / 04

VU la loi n° 83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3, alinéa 1,

VU le décret n° 88-145 du 15 Février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale,

Vu l'avis favorable de la Commission Finances – Ressources Humaines – Intercommunalité – Économie du 18 juin 2019,

Vu la note de synthèse adressée à l'ensemble des conseillers municipaux à l'appui de leur convocation.

Considérant l'ouverture d'une classe bilingue à l'école Andrée Chédid à la rentrée prochaine en maternelle, au vu des effectifs maternels et de la répartition pédagogique de cette école, il convient de renforcer temporairement les effectifs d'ATSEM, sur la période du 30 août 2019 au 29 août 2020 inclus,

.../...

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- *DECIDE de recruter un Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles contractuel à temps non complet 28/35^{èmes} sur la période du 30 août 2019 au 29 août 2020 inclus,*
- *PRECISE que, pour l'exécution du présent contrat, l'agent sera rémunéré sur la base de l'indice brut 348, indice majoré 326.*

Vote : 22 pour – 6 contre.

Extrait certifié conforme,
Fait et affiché en Mairie de BLAIN,
Le 28 Juin 2019,
Le Maire,



Accusé de réception en préfecture
044-214400152-20190627-CM-2019-06-04-
DE
Date de télétransmission : 01/07/2019
Date de réception préfecture : 01/07/2019

ance du Conseil municipal du 27 Juin 2019
Délibération n° 2019 / 06 / 04